

DAAF.CHM.MJ.14.6.77

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION
GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

DIRECTION
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES

DECRET N° 78/256 du 4/4/1978

portant promotion à trois (3) ans des Professeurs Certifiés des Cadres de la Catégorie A Hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo, au titre de l'année 1977.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

(/ I S A S : (/u l'acte fondamental du 5.4.77

(/u le loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur le solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret 62-130/FP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret 74/470 du 31.12.74 fixant les échelonnements indiciaires des cadres des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

(/u le décret 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la Catégorie A;

(/u le décret 64-165/FP-BE du 22.5.64 fixant statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo;

(/u le décret 65-170/FP-BE du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires;

(/u l'acte n°001/PCT/CMP du 3.4.77 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;

(/u le décret 77/165 du 5.4.77 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le décret n°.77/561....du.9.11.77....portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1977 des Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie A Hiérarchie I des Services Sociaux(Enseignement) de la République Populaire du Congo;

(/u l'ordonnance n° 35/77 du 28.7.77 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

D E C R E T E :

Article 1 : Sont promus à trois (3) ans aux échelons ci-après, au titre de l'année 1977 les Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent ACC et RSMC néant :

Jeuf

AU 2ème ECHELON

- BITOULOULOU Marie Joseph, p/c du 20/11/78, en sce à B/ville
- ISSOKO Bernard, p/c du 1/10/78, en sce à B/ville
- KIKOMO-DIAKAMONA Noël, p/c du 28/11/78, en service à B/ville
- KIMBEMBE Auguste, p/c du 28/11/78, en sce à B/ville
- KINOUANI Jean Bernard, p/c du 3/12/78, en sce à B/ville
- MOUELLE Marcel, p/c du 1/10/78, en sce à B/ville
- NIENGO Antoine, p/c du 1/10/78, en service à B/ville
- NKOTE Marcel, p/c du 1/10/78, en sce à B/ville
- SAMBA Philippe, p/c du 1/10/78, en sce à B/ville

AU 3ème ECHELON

- DIAKABANA Basile, p/c du 8/10/78, en service à Loubomo
- NKOUKK Etienne, p/c du 25/4/78, en sce à B/ville
- NZAOU Eugène, p/c du 10/9/78, en sce à B/ville

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 4 Avril 1978

- COLONEL Louis SYLVAIN GOMA -

PAR
LE DEUXIÈME VICE-PRESIDENT DU
COMITÉ MILITAIRE DU PARTI, LE
PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET
DU TRAVAIL

- A. MOUSSOU POUATI -

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

- A. NDIINGA -

AMPLIATIONS :

- MEN..... 2
- SGEN..... 2
- DPAA..... 2
- DFP..... 36
- DB..... 3
- DCE..... 3
- B) Solde.... 4
- B) Courrier.. 2
- Tresor..... 1
- JORPC..... 1
- INRAP..... 2
- Intéressés.. 12
- DOSSIERS... 12

R: LE MINISTRE DES FINANCES en mission,
Le Ministre Délégué auprès du Premier
Ministre, chargé du Plan.

François BITA -